Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 6 juillet 2026, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :

Mmes	Sophie Baril
	Nathalie Bonneville
	Nathalie Desjardins
	Teresa Gagnon
MM.	Martin Houle
	Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, M. Fredy Serreyn, est présent.

2026-07-001 **Ouverture de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, et appuyé par Mme Sophie Baril :

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-002 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par Mme Teresa Gagnon:

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-003 **Adoption du procès-verbal du 1er juin 2026**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par Mme Teresa Gagnonet appuyé par Mme Nathalie Desjardins :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière et de la consultation publique du 1er juin 2026, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-004 **Rapports de l'inspecteur pour le mois de juin 2026**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des rapports de l'inspecteur du mois de juin 2026.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par Mme Sophie Baril :

D'adopter le rapport des permis émis du mois de juin 2026, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-005 **Adoption du projet de modification au règlement de zonage – Ajout de l'usage habitation jumelée et juxtaposée à l'usage résidentiel unifamilial – Zone R-5, 25e Avenue**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite modifier son règlement de zonage afin d'ajouter l'usage d'habitation jumelée ou juxtaposée à l'usage résidentiel unifamilial dans la zone R-5, située notamment sur la 25e Avenue;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif à cette modification réglementaire a été donné lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 1er juin 2026;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été préparé à cette fin;

CONSIDÉRANT que ce premier projet de règlement doit être soumis à une consultation publique conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 10 août 2026 afin de présenter le projet de règlement et de permettre aux citoyens de faire connaître leurs commentaires;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyé par, et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter l'usage d'habitation jumelée ou juxtaposée à l'usage résidentiel unifamilial dans la zone R-5, notamment sur la 25e Avenue;

QUE l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement soit tenue le 10 août 2026, à l'heure et au lieu indiqués dans l'avis public qui sera publié conformément à la loi;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-006 **Modifications règlementaires au zonage route 133**

CONSIDÉRANT que le Garage Lévesque souhaite reconstruire son commerce de mécanique automobile et de vente de véhicules sur le même site où il était déjà exploité, sur la route 133;

CONSIDÉRANT qu'un second commerce, soit un garage de petite mécanique, souhaite s'établir sur le site où était auparavant situé le Géant Antique, également sur la route 133;

CONSIDÉRANT que les usages projetés nécessitent une modification au règlement de zonage applicable au secteur concerné;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de modifier la réglementation afin de permettre la réalisation de ces deux projets commerciaux;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyé par, et résolu Mme Nathalie Desjardins :

QUE le conseil municipal autorise l'amorce d'une procédure de modification du règlement de zonage applicable au secteur de la route 133 afin de permettre :

- La reconstruction et le maintien du Garage Lévesque, comprenant un garage de mécanique automobile et la vente de véhicules, sur son site actuel;

- L'implantation et l'exploitation d'un garage de petite mécanique sur le site où était auparavant situé le Géant Antique;

QUE les services municipaux et les professionnels responsables de l'urbanisme soient mandatés afin de préparer le projet de règlement requis et d'entreprendre les procédures légales nécessaires à son adoption;

QUE les propriétaires concernés demeurent responsables d'obtenir tous les permis, certificats et autorisations requis conformément à la réglementation municipale et aux lois applicables.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-007 **Mandat suivi des mesures de compensation MDDELCC**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois a obtenu une aide financière afin de réaliser des travaux de reboisement au Quai Ryan;

CONSIDÉRANT que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de mesures de compensation environnementale exigées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit assurer le suivi des mesures de compensation et veiller à ce que les travaux soient réalisés conformément aux exigences environnementales applicables;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de retenir les services d'une firme d'ingénieurs spécialisée en environnement afin d'accompagner la Municipalité dans la planification, la réalisation et le suivi des travaux de reboisement;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par M. Martin Houle, et résolu:

QUE le conseil municipal mandate une firme d'ingénieurs spécialisée en environnement afin d'assurer la planification, la supervision et le suivi des mesures de compensation environnementale liées au projet de reboisement du Quai Ryan;

QUE la firme mandatée veille à ce que les travaux soient réalisés conformément aux exigences du ministère concerné ainsi qu'aux conditions applicables à l'aide financière obtenue;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Fredy Serreyn, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-008 **Mandat Infrastructures PU 28ième / Des Moissons et rues en réfection TECQ**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite planifier les travaux relatifs aux infrastructures du secteur de la 28e Avenue et de la rue des Moissons ainsi que des rues visées par des travaux de réfection dans le cadre de la programmation de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de préparer les plans et les documents techniques requis pour la réalisation éventuelle de ces travaux;

CONSIDÉRANT que certains dossiers devront être préparés et transmis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir les autorisations nécessaires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite également faire réaliser les études préliminaires et techniques nécessaires en vue du pavage des rues Tougas, Guillette et Nicole;

CONSIDÉRANT l'expertise de la firme FM en matière d'ingénierie municipale et d'infrastructures;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon et appuyé par M. Jacques Malouin, et résolu :

QUE le conseil municipal mandate la firme Consultants SM afin de préparer les plans relatifs aux infrastructures du secteur de la 28e Avenue et de la rue des Moissons ainsi qu'aux rues devant faire l'objet de travaux de réfection dans le cadre de la programmation TECQ;

QUE la firme FM soit également mandatée pour préparer et transmettre les documents et les dossiers requis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relativement aux travaux projetés;

QUE la firme FM réalise les études, relevés, analyses et documents techniques nécessaires en prévision des travaux de pavage des rues Tougas, Guillette et Nicole;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE les dépenses associées à ce mandat soient assumées conformément à l'offre de services de la firme FM et imputées aux postes budgétaires ainsi qu'aux programmes de financement applicables.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-009 **Transition de l'entrée en vigueur de la nouvelle politique de subvention à l'activité physique chez les jeunes**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté une nouvelle politique de subvention à l'activité physique chez les jeunes;

CONSIDÉRANT que les modalités de cette nouvelle politique ont été établies et qu'elles diffèrent de celles du programme actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que les modalités de l'ancien programme de subvention étaient toujours affichées sur le site Web de la Municipalité au moment de l'adoption de la nouvelle politique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité reçoit déjà des factures et des demandes de remboursement, notamment pour la saison de hockey, et que les citoyens concernés n'ont pas encore été informés des nouvelles modalités;

CONSIDÉRANT que la nouvelle politique prévoit une aide financière moins élevée que celle accordée dans le cadre de l'ancien programme;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite assurer une transition équitable et permettre aux citoyens de prendre connaissance des nouvelles modalités avant leur entrée en vigueur;

Il est proposé par M. Martin Houle et appuyé par Mme Nathalie Desjardins et résolu :

QUE l'entrée en vigueur de la nouvelle Politique de subvention à l'activité physique chez les jeunes soit reportée au 1er janvier 2027;

QUE les demandes admissibles reçues pour l'année 2026 soient traitées conformément aux modalités de l'ancien programme de subvention;

QUE les nouvelles modalités soient diffusées sur le site Web et les différentes plateformes de communication de la Municipalité afin d'en informer adéquatement les citoyens avant leur entrée en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

2026-07-010 **Autorisation de passage – Ride de Filles 2026**

CONSIDÉRANT que la 18e édition de la Ride de Filles aura lieu le 11 juillet 2026;

CONSIDÉRANT que cet événement vise à soutenir et encourager un groupe de femmes motocyclistes qui amassent des fonds au profit de la Fondation cancer du sein du Québec;

CONSIDÉRANT que l'organisation demande à la Municipalité une résolution l'autorisant à circuler sur son territoire afin d'obtenir les permis requis auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que le trajet prévu a été transmis à la Municipalité;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par Mme Teresa Gagnon :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise le passage du convoi motocycliste de la Ride de Filles sur son territoire, le 11 juillet 2026, selon le trajet transmis par l'organisation;

QUE cette autorisation soit accordée conditionnellement au respect des lois, règlements et exigences applicables, notamment en matière de sécurité routière, ainsi qu'à l'obtention de toutes les autorisations requises auprès des autorités compétentes;

QUE la Municipalité invite les organisateurs, les participantes et les usagers de la route à faire preuve de prudence et de courtoisie lors du passage du convoi;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'organisation de la Ride de Filles.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-011 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE 2026-2027 – CROIX-ROUGE CANADIENNE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois bénéficie d'une entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge canadienne;

CONSIDÉRANT que cette entente couvre la période d'août 2026 à juillet 2027;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge canadienne a transmis à la Municipalité un avis de contribution financière annuelle pour ladite période;

CONSIDÉRANT que la contribution demandée est établie selon une population de 2 307 habitants, au taux de 0,21 $ par habitant, pour un montant total de 484,47 $;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par Mme Sophie Baril, et résolu:

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la contribution financière annuelle 2026-2027 à la Croix-Rouge canadienne, au montant de 484,47 $, pour l'entente de services aux personnes sinistrées couvrant la période d'août 2026 à juillet 2027;

QUE le paiement soit transmis à la Croix-Rouge canadienne, Québec, 215, rue St-Jacques, bureau 500, Montréal (Québec) H2Y 1M6;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement et à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-012 **Adhésion à la proposition des cibles de réduction des GES dans le cadre du Plan climat de la MRC du Haut-Richelieu**

CONSIDÉRANT que la MRC est en cours d'élaboration de son Plan climat dans le cadre du Programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) ;

CONSIDÉRANT que cette démarche vise notamment à établir des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle régionale au niveau corporatif et collectif;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a pris connaissance de la proposition des cibles de réduction régionales des GES présentée dans le cadre de l'élaboration du Plan climat, soit 30 % pour le secteur corporatif et 45 % pour le secteur collectif d'ici 2035 par rapport au niveau de l'inventaire 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite adhérer à cette proposition afin de contribuer à l'atteinte des objectifs régionaux en matière de lutte contre les changements climatiques, le tout en fonction de ses capacités financières et dans le respect des cadres réglementaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyé par M. Martin Houle, et résolu à l'unanimité / à la majorité :

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois adhère à la proposition des cibles de réduction régionales des GES présentée dans le cadre de l'élaboration du Plan climat;

Que cette adhésion soit transmise à la MRC pour intégration aux travaux relatifs au Plan climat;

Que la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-013 **Appui au projet « ensemble, on grandit » du comité rural en santé et qualité de vie du Haut-Richelieu (crsqv) – troisième édition 2026-2027**

CONSIDÉRANT que la transition du primaire au secondaire représente, pour plusieurs jeunes, une source importante de stress, d'inquiétude et d'anxiété;

CONSIDÉRANT que le Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV) souhaite mettre en œuvre, pour une troisième année consécutive, le projet « Ensemble on grandit » lequel prend

la forme d'un camp préparatoire visant à faciliter cette transition en favorisant la création de liens entre les jeunes;

CONSIDÉRANT que ce projet s'adresse à l'ensemble des élèves de 6e année des écoles primaires des 13 municipalités rurales de la MRC du Haut-Richelieu, soit : Clarenceville, Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Gregoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l 'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Saint-Valentin, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville et Venise-en-Québec;

CONSIDÉRANT que le projet se déroulera en deux phases au cours de l'année scolaire 2026-2027, soit une première activité à la rentrée scolaire à l'automne 2026 et une seconde lors d'un Bal en Blanc en juin 2027;

CONSIDÉRANT que les deux premières éditions (année scolaire 2024-2025 et 2025-2026) ont connu un franc succès, touchant un total de 300 participants;

CONSIDÉRANT que le projet « Ensemble, on grandit » a reçu le prix Excellence, volet Coopération et concertation, lors du Gala Nomina organisé par Loisir et Sport Montérégie tenu le 11 juin 2026;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet repose sur l'obtention de fonds issus de demandes d'aide financière;

Il est proposé par Mme Nathalie Desjardins, appuyé par Mme Teresa Gagnon, et résolu:

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois appuie la réalisation de l'édition 2026-2027 du projet « Ensemble, on grandit » porté par le Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV). Par conséquent, la municipalité s'engage à contribuer au projet en mettant à disposition des ressources humaines et/ou matérielles.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-014 **Travaux d'enlèvement d'asphalte sur la 21ième Avenue**

CONSIDÉRANT que l'état actuel de la chaussée rend les réparations ponctuelles difficiles, peu durables et peu efficaces;

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit réaliser, en 2027, un projet de réfection et de pavage complet des 20e, 21e et 22e Avenues;

CONSIDÉRANT que, dans l'intervalle, il est nécessaire de sécuriser et de stabiliser la chaussée de la 21e Avenue afin d'assurer la circulation des usagers;

CONSIDÉRANT les recommandations reçues du ministère de l'Environnement concernant l'aménagement de surfaces perméables favorisant l'absorption et la gestion des eaux de pluie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite procéder à l'enlèvement de l'asphalte existant sur la 21e Avenue et à l'aménagement temporaire d'une chaussée en pierre absorbante permettant de mieux canaliser et infiltrer les eaux de surface;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par M. Martin Houle :

QUE le conseil municipal autorise les travaux d'enlèvement du revêtement d'asphalte existant sur la 21e Avenue;

QUE la chaussée soit temporairement réaménagée avec une surface de pierre absorbante afin d'améliorer la gestion et la canalisation des eaux de pluie, et ce, jusqu'à la réalisation du projet de réfection et de pavage complet des 20e, 21e et 22e Avenues prévu en 2027;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-015 **Travaux - Terrain picklelball**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite bonifier son offre d'activités sportives et récréatives accessibles à l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu une aide financière de 25 000 $ pour la réalisation d'un terrain de pickleball;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins a également accordé une contribution financière de 25 000 $ pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déposé une demande d'aide financière de 25 000 $ dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de ce terrain favorisera la pratique d'activités physiques, les rencontres intergénérationnelles et la participation sociale des citoyens;

CONSIDÉRANT que le site situé derrière l'ancienne Caisse populaire a été retenu pour l'aménagement du terrain de pickleball;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par M. Jacques Malouin, et résolu:

QUE le conseil municipal autorise le début du projet d'aménagement d'un terrain de pickleball sur le terrain municipal situé derrière l'ancienne Caisse populaire;

QUE la Municipalité entreprenne les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation du projet, notamment l'arpentage, la préparation du terrain, l'excavation et l'aménagement des accès;

QUE la réalisation du projet soit effectuée en fonction des aides financières confirmées, du financement municipal disponible et, le cas échéant, de l'aide financière qui pourrait être accordée dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Fredy Serreyn, soit autorisé à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-016 **Affichage des numéros civiques en milieu rural**

Le Conseil municipal a pris connaissance des enjeux liés à l'affichage et à la visibilité des numéros civiques en milieu rural. Il a décidé de mettre ce dossier à l'étude afin d'évaluer les

différentes options possibles, notamment dans le but de faciliter le repérage des propriétés par les services d'urgence.

2026-07-017 **Dépenses du mois de juin 2026 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de juin 2026 et confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par M. Martin Houle :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de 2026, pour un montant total de 239 871,36 $.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-018 **Correspondance**

2026-07-018.1 **Contribution financière – Équipage Dunes & Passion – Trophée Roses des Sables 2027**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a reçu une demande de contribution financière de l'équipage Dunes & Passion, composé de Marie-Michèle Taillon et Roxane Deland, participantes au Trophée Roses des Sables 2027;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste en la participation à un rallye 100 % féminin à vocation humanitaire dans le désert marocain;

CONSIDÉRANT que cette initiative vise notamment à soutenir des causes humanitaires liées à l'aide aux enfants, à l'éducation et à la sensibilisation à la lutte contre le cancer du sein;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite encourager les initiatives porteuses de sens, d'entraide et de solidarité;

Il est proposé par Mme Nathalie Desjardins, appuyé par M. Jacques Malouin, et résolu:

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière au montant de 250 $ à l'équipage Dunes & Passion, dans le cadre de leur participation au Trophée Roses des Sables 2027;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-019 **Varia**

2026-07-020 **Période de questions**

2026-07-021 **Ajournement de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Sophie Baril :

L'ajournement de l'Assemblée à 20h03.

M. Jacques Malouin
Maire suppléant

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-trésorier

Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 6 juillet 2026, à 19h30, ayant été ajournée au 6 juillet 2026, à 20h03, reprend le 6 juillet 2026 à 20h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :

Mmes	Sophie Baril
	Nathalie Bonneville
	Nathalie Desjardins
	Teresa Gagnon
MM.	Martin Houle
	Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, M. Fredy Serreyn, est présent.

2026-07-022 **DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION EXCLUSIVE DU FRANÇAIS – ORGANISME DES SPORTS ET LOISIRS DE SABREVOIS**

CONSIDÉRANT que la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) prévoit que le français est la langue officielle du Québec;

CONSIDÉRANT que les organismes municipaux doivent adopter une directive encadrant l'utilisation du français dans leurs activités;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois a adopté, par sa résolution numéro 2026-04-015, une directive relative à l'utilisation exclusive du français dans toutes ses activités, communications, documents et services;

CONSIDÉRANT que l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois est un organisme complémentaire à la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois et qu'il collabore étroitement avec celle-ci dans l'organisation, la gestion et la réalisation d'activités sportives, récréatives, culturelles et communautaires destinées aux citoyens;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ses activités et de ses communications, l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois est appelé à agir en complémentarité avec la Municipalité et qu'il y a lieu de confirmer qu'il est assujetti aux mêmes orientations en matière d'utilisation du français;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois et l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois utilisent exclusivement le français dans leurs activités, sans recourir aux exceptions prévues à la Charte de la langue française;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution afin de préciser l'application de cette directive à l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par M. Jacques Malouin, et résolu:

QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois réaffirme qu'elle utilise exclusivement le français dans toutes ses activités, communications, documents et services, sans recourir à aucune exception prévue à la Charte de la langue française;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois agit en complémentarité avec la Municipalité dans l'offre de services et d'activités à la population;

QUE la directive relative à l'utilisation exclusive du français s'applique également à l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois dans le cadre de ses activités, communications, documents et services;

QUE cette résolution tienne lieu de directive officielle confirmant l'utilisation exclusive du français par la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois et par l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois;

QUE cette directive entre en vigueur à compter de son adoption;

QUE cette directive soit publiée sur le site Web de la Municipalité et communiquée à l'ensemble des employés municipaux ainsi qu'aux représentants de l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois;

QUE cette directive soit révisée au minimum tous les cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-023 **Acceptation de l'offre de service de Réactif – refonte du site web municipal**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite procéder à la refonte complète de son site Web afin d'améliorer l'accès à l'information et aux services municipaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par l'agence Réactif pour la conception et la réalisation d'un nouveau site Web municipal, au montant de 17 407,50 $ avant taxes;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre de démarrage et d'explication est prévue afin de préciser les besoins de la Municipalité, l'arborescence du site, les fonctionnalités et les modalités de réalisation du mandat;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyé par M. Jacques Malouin, et résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de l'agence Réactif pour la refonte complète du site Web municipal, au montant de 17 407,50 $ avant taxes;

QUE certains éléments de la proposition puissent être précisés, ajustés ou négociés lors de la rencontre de démarrage, afin que le mandat réponde adéquatement aux besoins de la Municipalité;

QUE toute modification substantielle entraînant une augmentation importante du coût du mandat soit soumise de nouveau à l'approbation du conseil municipal;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer les documents nécessaires et à donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-024 **Dépôt d'une demande de financement – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2026-2027**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a lancé l'appel de propositions 2026-2027 du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), volet Projets communautaires;

CONSIDÉRANT que ce programme vise notamment à soutenir les projets favorisant la participation sociale, l'inclusion, le mieux-être et la qualité de vie des aînés au sein de leur communauté;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite déposer une demande de financement dans le cadre dudit programme pour la réalisation du projet intitulé « Un coin d'ombre pour nos aînés »;

CONSIDÉRANT que ce projet vise l'achat d'une toile d'ombrage afin d'offrir aux aînés un espace extérieur plus confortable, sécuritaire et adapté à leurs besoins, notamment lors des activités et rassemblements communautaires, conformément aux besoins exprimés dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que le montant demandé dans le cadre de cette demande de financement est de 25 000 $;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois s'engage, si la demande est acceptée, à respecter les modalités de l'entente de contribution et à réaliser le projet dans les délais prescrits;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Nathalie Desjardins, et résolu :

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2026-2027, volet Projets communautaires;

Que le projet soumis soit intitulé « Un coin d'ombre pour nos aînés »

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois demande une aide financière d'un montant de 25 000,00 $ pour la réalisation de ce projet;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Fredy Serreyn, soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, la demande de financement, l'entente de contribution ainsi que tous les documents connexes nécessaires à la réalisation du projet;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois s'engage à assumer sa part des coûts du projet, s'il y a lieu, ainsi que tout dépassement de coûts non couvert par l'aide financière accordée.

Adoptée à l'unanimité

2026-07-025 **Fermeture de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Sophie Baril :

L'ajournement de l'Assemblée à 20h40.

M. Jacques Malouin
Maire suppléant

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-trésorier